

États financiers du

**CONSEIL CANADIEN DE
PROTECTION DES ANIMAUX/
CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL
CARE**

Exercice clos le 31 mars 2015



KPMG s.r.l.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 mai 2015

Ottawa, Canada

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de la situation financière


Au 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 025 372 \$	365 030 \$
Débiteurs	96 626	62 312
Charges payées d'avance	108 517	112 522
	<u>1 230 515</u>	<u>539 864</u>
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 3)	101 711	99 762
	<u>1 332 226 \$</u>	<u>639 626 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	184 032 \$	163 580 \$
Apports reportés (note 5)	8 103	–
Tranche d'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 6)	–	10 260
	<u>192 135</u>	<u>173 840</u>
Actif net (note 8)		
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	101 711	89 502
Non affecté	1 038 380	376 284
	<u>1 140 091</u>	<u>465 786</u>
Dépendance économique (note 1)		
Engagements (note 7)		
	<u>1 332 226 \$</u>	<u>639 626 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Produits		
Projets (note 5)		
Pêches et Océans	– \$	35 469 \$
Études et consultations de transition	–	245 000
Moins : charges directes au titre des projets		
Pêches et Océans	–	35 469
Apports nets au titre des projets	–	245 000
Subventions (note 1)	2 627 913	2 570 000
Frais de participation au programme	626 766	233 808
Ateliers	10 446	–
Intérêts	360	42
Divers	1 390	2 566
	3 266 875	3 051 416
Charges		
Salaires et avantages sociaux (note 9)	1 777 293	1 701 924
Loyer	161 722	239 599
Honoraires professionnels	136 406	77 630
Déplacements	133 225	173 905
Bureau et administration	88 746	84 862
Entretien informatique	88 590	88 450
Honoraires de consultants	75 850	–
Conseil d'administration et autres conseils	37 820	21 614
Frais de gestion des services financiers	36 459	36 380
Comité	16 286	14 689
Frais juridiques et d'audit	7 459	6 940
Études et consultations de transition	–	245 703
	2 559 856	2 691 696
Excédent des produits sur les charges avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	707 019	359 720
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (note 2(c))	32 714	40 584
Excédent des produits sur les charges	674 305 \$	319 136 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Non affecté	2015 Total	2014 Total
Actif net au début de l'exercice	89 502 \$	376 284 \$	465 786 \$	146 650 \$
Excédent des produits sur les charges	(32 714)	707 019	674 305	319 136
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	34 663	(34 663)	–	–
Diminution de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	10 260	(10 260)	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	101 711 \$	1 038 380 \$	1 140 091 \$	465 786 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	674 305 \$	319 136 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, hors trésorerie	32 714	40 584
Variation nette du fonds de roulement		
Débiteurs	(34 314)	(7 411)
Charges payées d'avance	4 005	(9 664)
Créditeurs et charges à payer	20 452	(75 174)
Apports reportés	8 103	(35 469)
	705 265	232 002
Activités de financement		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(10 260)	(10 260)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(34 663)	(39 315)
Augmentation de la trésorerie	660 342	182 427
Trésorerie au début de l'exercice	365 030	182 603
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 025 372 \$	365 030 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

Le Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care (le « Conseil ») a été constitué à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'OSBL, le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Depuis le 16 mai 2014, les statuts du Conseil sont désormais dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Le Conseil a pour mandat d'agir dans l'intérêt de la population du Canada et de favoriser l'éthique animale et les soins aux animaux en science en misant sur les stratégies suivantes :

- Élaborer des normes qui tiennent compte des données probantes, de l'opinion des experts, des valeurs des Canadiens et des stratégies visant à réduire l'utilisation des animaux en science ainsi que toute souffrance ou détresse que ces derniers pourraient ressentir tout en favorisant leur bien-être;
- Appuyer la mise en œuvre des normes élevées pour l'éthique animale et les soins aux animaux en science, en collaboration avec les chercheurs et les intervenants du milieu des soins aux animaux au Canada;
- Fournir des services d'évaluation et de certification qui permettent aux établissements de maintenir des normes élevées en matière d'éthique animale et de soins aux animaux;
- Offrir des séances d'information, de formation et de réseautage pour aider les individus, les établissements et les comités de protection des animaux à mettre en œuvre nos lignes directrices et pour favoriser le partage de pratiques exemplaires visant l'encadrement de l'éthique animale et des soins aux animaux en science.

1. Dépendance économique

Pour s'acquitter de son mandat et mener ses activités, le Conseil reçoit des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Les produits comprennent les subventions reçues de ces deux organisations, lesquelles s'élèvent à 2 627 913 \$ (2 815 000 \$ en 2014).

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité*. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après.

a) Mode de présentation

Le Conseil suit la méthode comptable du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. Le Conseil n'a pas choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Conseil détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Conseil ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le Conseil s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Conseil comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Taux
Immobilisations corporelles	
Mobiliier et agencements	20 %
Matériel informatique	30 %
Actifs incorporels	
Logiciels	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

d) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si la somme à recevoir peut être raisonnablement estimée et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Les frais de participation au programme sont constatés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et inscrits dans les produits reportés lorsqu'ils sont reçus à l'avance.

e) Charges

Dans l'état des résultats, le Conseil présente ses charges par objet, à l'exception des projets, qui sont présentés par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

Le Conseil ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette	2014 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier et agencements	109 506 \$	76 105 \$	33 401 \$	32 884 \$
Matériel informatique	162 912	133 739	29 173	36 311
Matériel informatique détenu en vertu de contrats de location-acquisition	30 780	17 621	13 159	16 927
Améliorations locatives	20 547	4 109	16 438	8
Actifs incorporels				
Logiciels	59 749	50 209	9 540	13 632
	383 494 \$	281 783 \$	101 711 \$	99 762 \$

Au 31 mars 2014, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 437 519 \$ et à 337 757 \$.

Au cours de l'exercice, le Conseil a sorti du bilan des améliorations locatives dont le coût était de 88 688 \$ (néant \$ en 2014) et des amortissements cumulés de 88 680 \$ (néant \$ en 2014). La perte de revenu qui en a résulté (8 \$) a été imputée au compte d'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, le Conseil n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales, qu'il s'agisse de la TVH ou des cotisations sociales.

5. Apports reportés

Les apports reportés se rapportent aux droits d'inscription pour des ateliers qui ont lieu après la clôture de l'exercice. En 2014, les apports reportés comprenaient des sommes obtenues de bailleurs de fonds externes pour le financement de projets et pour lesquelles les charges correspondantes n'ont pas été engagées. Les variations du solde des apports reportés s'expliquent comme suit :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	– \$	35 469 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	8 103	–
Apports constatés au cours de l'exercice	–	(35 469)
Solde à la fin de l'exercice	8 103 \$	– \$

6. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Le Conseil a acquis des immobilisations corporelles par le biais de contrats de location-acquisition pour lesquels une dette à long terme a été comptabilisée.

	2015	2014
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	– \$	10 260 \$
Moins : Tranche d'obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	–	(10 260)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	– \$

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

7. Engagements

Le Conseil loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire le 31 mars 2019.

Les paiements minimaux exigibles pour les quatre prochaines sont les suivants :

2016	179 840 \$
2017	180 416
2018	180 416
2019	180 416
	<hr/>
	721 088 \$

8. Actif net

Le Conseil définit le capital comme étant son actif net. L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net non affecté est de financer les activités courantes, l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les projets. L'actif net non affecté constitue également une réserve s'il devait y avoir une insuffisance de fonds à court terme pendant la transition d'un modèle de financement principalement fondé sur les subventions vers un modèle combinant subventions et perception de droits. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une politique de réserve afin de consigner la nature et l'objet de l'actif net et de déterminer la part dont il a besoin pour pouvoir faire face aux risques.

L'objectif du Conseil à l'égard à son actif net investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels est de financer les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis antérieurement à des fins opérationnelles.

Le Conseil n'est pas assujéti à des exigences de fonds propres imposées de l'extérieur et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2014.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2015

9. Régime de retraite

Tous les employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 1989 sont tenus de participer au régime de retraite à cotisations déterminées du Conseil, qui est administré par Universités Canada et enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. Les cotisations patronales sont établies en fonction de la rémunération des employés, jusqu'à un maximum de 7 %, et elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les sommes passées en charges au cours de l'exercice s'établissent à 105 418 \$ (88 907 \$ en 2014) et sont enregistrées dans les salaires et avantages sociaux.

10. Gestion des risques financiers

Risque de crédit et risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change :

Le Conseil s'expose à un risque de crédit relativement aux débiteurs. Le Conseil évalue continuellement les débiteurs et il tient compte des sommes irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

Le Conseil n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt ou de change découlant de ses instruments financiers.